

## REGLEMENT DES EPREUVES DE COURSE A PIED ET DE MARCHÉ

### ATTENTION !!!

**En raison des conditions sanitaires actuelles, le dossard sera remis individuellement à chaque coureur muni du Pass sanitaire avec un bracelet d'identification lui permettant d'accéder sur l'ensemble des espaces courses et particulièrement sur l'aire de Départ et le hall d'Arrivée.**

### INSCRIPTIONS

Les courses sont limitées à 2 000 dossards.

Fin des inscriptions en ligne le **dimanche 12 décembre 2021** dans la limite des 2000 dossards.

Les épreuves sont ouvertes à tous : Licenciés toutes fédérations - Non licenciés – Handisports

Année de naissance minimale pour faire la course ou la marche : 2006

**Lors de votre inscription, il vous sera demandé de choisir une vague afin d'échelonner les départs par groupe de 200 participants.**

### TARIFS

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site [www.coursesdelapaixpau.com](http://www.coursesdelapaixpau.com). Elles doivent **obligatoirement** être accompagnées du paiement (paiement en ligne sécurisé) et de la copie du certificat médical ou de la licence afin d'être validées.

Course (6 km).....	10 €	} Tarifs valables jusqu'au 1 <sup>er</sup> <b>décembre 2021</b> inclus
Marche (6 km).....	10 €	

A partir du jeudi 2 décembre 2021, ces prix seront majorés de **2 euros**.

Aucune inscription ne sera prise en compte après le dimanche 12 décembre 2021.

### REMISE DES DOSSARDS ET ACCUEIL DES COUREURS

Le samedi 18 décembre 2021 à partir de 13 h 00 dans le « hall Béarn » du Parc des Expositions – 7 boulevard Champetier de Ribes à PAU.

### SECOURS, SECURITE, ASSISTANCE

Liaison radio permanente. Tous les carrefours sont balisés et protégés.

Un véhicule ouvreur et un véhicule balai sont prévus sur chaque épreuve.

Les véhicules et engins motorisés sont rigoureusement interdits sur le circuit.

### ASSURANCE ET RESPONSABILITE

L'organisateur décline sa responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou ultérieur.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, les coureurs devront obligatoirement présenter :

- Soit une **licence FSGT, FFA, UFOLEP, UNSS, FSCF ou FFTRI** sur laquelle est mentionné : "apte à la course (ou à la marche) en compétition ou apte à l'athlétisme en compétition".

- Soit un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique de la course à pied (ou marche) en compétition datant de moins d'un an (ou sa photocopie certifiée conforme).

### CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par puces au niveau des arches de départ **et** d'arrivée. Il est donc impératif que chaque coureur passe à ces 2 endroits pour pouvoir être chronométré.

Le dossard doit obligatoirement être visible dans sa totalité, non plié et placé au niveau du torse.

Il n'y aura pas de classement ni de remise des prix.

### RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement individuel sera distribué à chaque participant à l'arrivée dans le hall Béarn du Parc des Expositions.

Pas de ravitaillement sur le circuit.

### **TIRAGE AU SORT ET RECOMPENSES**

Tous les participants recevront un assortiment de chocolats lors du retrait du dossard.

Tirage au sort électronique : des séjours, un vélo électrique, de nombreux lots et des bons d'achat seront remis aux participants lors de leur arrivée.

### **DROIT A L'IMAGE**

Par le fait même de leur inscription, les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

### **LUTTE ANTIDOPAGE**

Les organisateurs sont susceptibles de mettre en place un contrôle antidopage et de prendre toutes les dispositions concernant la sécurité.

### **COVOITURAGE ET SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Pour se rendre au Parc des Expositions de PAU, amis coureurs et marcheurs, merci de penser au covoiturage. Merci également de garder la ville propre.

### **ANNULATION DE LA COURSE**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course jusqu'au dernier moment en cas de force majeure.

Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement de frais d'inscription à partir du moment où le départ de la course a été donné.

Si le départ des courses n'a pas été donné, l'organisateur procédera à un remboursement partiel des frais d'inscription.

#### **Horaires des épreuves :**

**Départ Angle Rue Maréchal Foch/ rue St Louis  
par vagues de 200 participants toutes les 2 minutes à partir de 19 h 30 jusqu'à 19 h 48  
Des sas seront mis en place : les concurrents devront obligatoirement avoir sur eux  
le dossard et le bracelet remis par l'organisation**

#### **Transport avec les bus d'IDELIS**

▪ Du Parc des Expositions au départ :

- à partir de 18 h 00
- dernier bus à 19 h 15

**Attention tout le monde ne pourra pas prendre le dernier bus**

**Cette année, pas de récupération de vêtements au départ**